

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 43/2021

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/01/2022

Reçu en préfecture le 12/01/2022

Affiché le

ID : 025-212500482-20211215-2021DELIB43-DE

DATE DE CONVOCATION : 09/12/2021	L'an deux mil vingt et un le quinze décembre à dix-neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2021	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONDET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès (arrivée à 19h03), DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie. <i>Était représentés :</i> DEVAUX Cloé, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte. <i>Procurations données :</i> DEVAUX Cloé a donné procuration à RADREAU Sophie, REBOUH Mehdi a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick.
OBJET : <i>Forêt Délivrance à la commune pour l'affouage</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstentions : 1	Michaël URAS est nommé secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention :**

- Destine les houppiers des coupes des parcelles 7i, 12i, 18i, 21r et 27i à l'affouage

Mode de mise à disposition	Sur pied et abattus	Sur pied et houppiers
Parcelles	9j (petits bois), coupes protection des chemins et lieux d'accueil du public 5i (cloisonnements)	13i, 13ex, 22i

- Autorise Madame le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

Fait et délibéré à Bavans, le 15/12/2021
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



Le Maire,
 Sophie RADREAU

Radreau